



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 306-2-2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 306-2-2025 intitulé** « Règlement modifiant le règlement 306 sur la gestion contractuelle de la ville de Sutton afin de favoriser certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs du Québec et du Canada »

Ledit règlement a pour objet de rendre conforme le Règlement 306 aux modifications prévues dans les lois.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public/avis-public-entree-en-vigueur-reglement-306-2-2025>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **13^{ième} jour** du mois de **juin** de l'an **2025**.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques